

Le Président délégué



Evry, le 8 février 2017

Madame le Maire,  
Monsieur le Maire,

Après plusieurs mois de travail, le Département de l'Essonne a adopté, lors de la séance du 30 janvier 2017, sa nouvelle politique agricole.

Cette adoption succède à la délibération du 17 octobre 2016 qui instituait une politique de la ruralité, une première pour notre département.

Ces deux nouvelles politiques, très attendues, permettent enfin de reconnaître toutes les spécificités de notre territoire et notamment l'existence des espaces ruraux.

Parce que ruralité et agriculture forment un marqueur fort de l'identité de notre territoire et sont pour nous un atout et en aucun cas un handicap, je suis aujourd'hui très fier de vous présenter le fruit de ce nouveau visage que nous souhaitons donner, sous l'impulsion de son Président François DUROVRAY, à notre Département : celui de la diversité, qui caractérise notre « *Essonne Terre d'Avenirs* ».

En moins de deux années, la nouvelle Majorité départementale aura ainsi mis sur les rails de nouveaux dispositifs pour rompre avec des années de fracture territoriale.

C'est aujourd'hui une reconquête et une mise en lumière de tous nos territoires qui est entreprise à travers l'action départementale conduite par les élus de la Majorité.

Ainsi, à l'instar de la politique de la Ville, la politique rurale est un message fort adressé à 118 communes (sur les 196 que compte notre département) regroupant 210 629 habitants et considérées comme communes rurales si l'on retient les critères de l'Insee.

La politique agricole, quant à elle, porte une ambition clé : celle d'accompagner l'ensemble des acteurs de l'agriculture rurale et périurbaine à travers toutes leurs déclinaisons locales par une logique non excluante, mais au contraire synergique.

Pour plus de détails sur ces nouveaux dispositifs, je vous prie de bien vouloir trouver, jointes au présent envoi, deux fiches synthétiques de présentation plus exhaustives.

Les services du Département et moi-même restons naturellement à votre entière disposition pour répondre à vos éventuelles interrogations ou pour vous accompagner, à travers ces politiques concrètes, dans vos projets.

Sachez pouvoir compter sur notre détermination collective pour faire avancer notre Département en faveur de tous ses territoires.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de toute ma considération.

Le courrier doit être adressé  
à Monsieur le Président  
du Conseil départemental

Hôtel du Département  
Boulevard de France  
91012 Évry cedex

Téléphone : 01 60 91 91 91  
Télécopie : 01 60 91 91 77

essonne.fr

Le Président délégué à la ruralité  
et au monde agricole

Guy CROSNIER



# LA POLITIQUE DE LA RURALITE



**En Essonne, le Département porte une ambition affirmée à destination des territoires ruraux essonniers et la nouvelle Majorité départementale a affiché très tôt son souhait de mettre en œuvre une politique forte en faveur de ces territoires.**

*La définition d'une politique de la ruralité vise à formaliser un cadre d'actions qui permette de répondre aux enjeux territoriaux reconnus : enjeux environnementaux, enjeux en termes de réponses aux besoins de développement économique et d'emploi, enjeux de prise en compte des besoins des habitants et de leur qualité de vie.*

*Le périmètre d'application de la politique de la ruralité en Essonne comprend 118 communes pour 210 629 habitants.*

*Il s'agit de l'intégralité des communes des six EPCI les plus ruraux selon le gradient de ruralité de la DRIAAF : Communauté de communes du Plateau de Limours, Communauté de communes du Dourdannais en Hurepoix, Communauté d'agglomération de l'Etampois Sud Essonne, Communauté de communes des Deux Vallées, Communauté de communes de Val d'Essonne, Communauté de communes Entre Juine et Renarde, ainsi que les communes d'Avrainville, de Cheptainville et de Guibeville.*

*Au regard de l'évolution de nos territoires, la politique départementale de la ruralité a pour objectifs de répondre aux enjeux d'amélioration du quotidien des habitants dans une logique de développement innovant et durable du territoire, de manière optimale et adaptée.*

## **4 axes forts en faveur de la ruralité essonniennne**

### **Axe 1 : Accompagner les habitants tout au long de leur vie**

- ☞ Lutter contre la désertification médicale en aidant financièrement les professionnels de santé à s'installer dans les zones rurales.
- ☞ Lutter contre la désertification médicale en soutenant la création de maison de santé par les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).
- ☞ Préfiguration d'une offre itinérante santé social.
- ☞ Soutenir le développement en milieu rural des Etablissements d'accueil du jeune enfant, et notamment des structures alternatives d'accueil pour la petite enfance (micro-crèches et crèches parentales).
- ☞ Prendre en compte la spécificité rurale dans l'organisation et l'amélioration du maintien à domicile des personnes âgées.

### **Axe 2 : Améliorer le cadre de vie des habitants**

- ☞ Soutenir le projet de plateforme multiservices de mobilité.
- ☞ Soutenir les actions innovantes en matière de mobilité (auto partage, autostop organisé, transports à la demande...).



# LA POLITIQUE DE LA RURALITE

- ☞ Contribuer à améliorer l'accessibilité des pôles gares en milieu rural, notamment en y améliorant l'offre de rabattement en bus.
- ☞ Développer les aires de covoiturage en milieu rural.
- ☞ Mettre en œuvre un volet rural au sein de la politique départementale du logement et de l'habitat.
- ☞ Soutenir les communes dans la réalisation d'opérations de petite taille portant sur la création de logements à loyers abordables en milieu rural.
- ☞ Expertiser la possibilité de renforcer l'aide du Département en matière d'espaces naturels sensibles auprès des communes rurales.
- ☞ Expertiser la possibilité de renforcer l'aide aux collectivités rurales dans le cadre de la nouvelle politique départementale de l'Eau.

## Axe 3 : Encourager un développement économique local dynamique

- ☞ Favoriser le maintien et la sauvegarde du commerce de proximité.
- ☞ Poursuivre aux côtés de la Région le dispositif (type Pacte) en faveur du développement économique, de l'emploi et de la formation des territoires de l'Essonne du Sud.
- ☞ Soutenir la réalisation d'étude de faisabilité préalable au développement de tiers-lieux en milieu rural.
- ☞ S'engager aux côtés de l'État et de la région dans les dispositifs en faveur des territoires ruraux.
- ☞ Favoriser l'aménagement numérique des territoires ruraux essonniers.

## Axe 4 : favoriser le développement de la culture et des loisirs

- ☞ Soutenir les collectivités rurales dans leurs investissements culturels.
- ☞ Déployer des outils numériques de type Fablab itinérant pour le Sud Essonne.
- ☞ Garantir aux habitants des territoires ruraux l'accès à des bibliothèques fonctionnelles et performantes et accompagner la modernisation du réseau des bibliothèques.

*Au budget spécifique qui sera consacré à l'ensemble de ces actions, vient par ailleurs s'ajouter un « filtre rural » sur chacune des politiques sectorielles du Département pour les adapter à la spécificité de ces territoires. Ce qui veut dire que désormais, tout comme pour le développement durable, l'ensemble des politiques publiques du Département prendront en compte, dans leur déclinaison, la notion de ruralité et les adaptations nécessaires lors de leur définition. De sorte qu'au-delà des moyens financiers alloués aux actions ciblées de la politique rurale, c'est bien l'ensemble des domaines qui seront mobilisés avec leurs ressources.*

*Autant de mesures qui seront mises en place progressivement dans notre département et qui seront évaluées annuellement pour mieux répondre aux attentes des habitants.*

